

femme de Villemarie, Mme du Clos. Les colons, sans armes, sauf M. Le Moynes, armé d'un mauvais pistolet, s'étaient rendus aux champs ; ils travaillaient lorsqu'ils furent surpris par un parti d'Iroquois. Ne pouvant leur résister, n'ayant pour défense que des instruments de travail, ils prennent la fuite ; mais ils sont serrés de près, et ils vont être faits prisonniers. Alors Mme du Clos, s'apercevant de leur danger, prend sur ses épaules une charge de fusils et court au-devant d'eux. Les colons cessent de fuir et les Iroquois arrêtent leur poursuite. " Il est vrai, dit M. Dollier de Casson, que si ces armes eussent été plus en état, on en eût pu faire quelque chose de plus avantageux ; mais toujours cette amazone méritait bien des louanges d'avoir été si généreuse à secourir les siens et à leur donner un moyen si nécessaire pour attendre une plus grande assistance."

A ce combat en succédèrent d'autres aux mois de mars et suivants, aussi les *Relations des Jésuites* pour l'année 1661 disent-elles : " Après la prise de treize colons au mois de février, dix autres du même Montréal tombèrent en captivité. Puis d'autres encore et encore d'autres ; de sorte que pendant tout l'été, cette île s'est toujours vue molestée par ces lutins." Heureux ceux qui trouvaient la mort dans ces combats, ils échappaient ainsi aux tortures atroces endurées par ceux qui étaient faits prisonniers.

La barbarie des Iroquois était si grande et ils se vengeaient avec une telle cruauté, qu'ils s'attaquaient même aux cadavres de ceux qui avaient succombé en luttant avec eux. Le récit que fait la Mère Marie de l'Incarnation est effrayant ; après avoir dit qu'on ne savait ce qu'étaient devenus les cadavres de ces malheureux, elle ajoute : " Enfin l'on découvrit le lieu par le moyen des chiens, que l'on voyait tous les jours revenir seuls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils faisaient curée de corps morts. Chacun se mit en armes pour aller reconnaître la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, on trouva çà et là, des corps coupés par la moitié, d'autres charcutés et décharnés, avec des têtes, des mains, des jambes éparses de tous côtés, et chacun prit sa charge afin de rendre aux défunts les devoirs de la sépulture chrétienne. Mme d'Aillehoust rencontra à l'improviste un sauvage qui avait attaché devant son estomac la carcasse d'un corps humain et les mains pleines de jambes et de bras."

La perte de ces braves et pieux colons causa une profonde douleur à Villemarie. " Mais, dit à ce sujet M. Dollier de Casson, Dieu qui n'afflige les corps que pour le plus grand bien des âmes, se servait merveilleusement bien de toutes ces disgrâces et frayeurs pour tenir ici un chacun dans son devoir à l'égard de l'éternité. Le vice était alors quasi inconnu à Villemarie et la religion y fleurissait de toutes parts."

Une autre mort qui fut aussi très cruelle pour tous les colons fut celle, le 29 août 1661, de M. l'abbé Lemaitre, prêtre de Saint-Sulpice, arrivé depuis deux ans à Villemarie. C'est lui qui, lorsque M. Olier désigna, pour la première fois, les prêtres de Saint-Sul-